

Manifestations sportives de Nature

EN RÉGION PACA

A O Û T 2 0 1 2

Préface

de Bernard DELÉTANG

Chargé de mission sports de nature,
sport-santé et développement durable
du sport - DRJSCS PACA

Les manifestations sportives de nature ont connu un développement considérable depuis quelques années, ce qui a conduit le Pôle de ressources national des sports de nature (PRNSN) à réaliser un guide pratique pour leur organisation.

En région Provence – Alpes – Côte d'Azur, les enjeux se sont encore accrues en raison de l'extrême superficie des espaces naturels protégés et des zones Natura 2000 où l'incidence environnementale de ces manifestations est sujette à caution et soumise à évaluation. Cette problématique a été approfondie lors des 2^{es} Rencontres « Sports de nature, territoires et développement durable » de Boulouris en avril 2011, ce qui a donné lieu à des échanges constructifs entre naturalistes et sportifs. Nous avons alors décerné les premiers trophées Sport et Nature destinés à récompenser et valoriser les manifestations « éco-responsables » et les comportements « éco-citoyens ».

Dans la foulée de ces 2^{es} rencontres, un groupe de travail piloté par David Hervé (DRJSCS PACA) a œuvré intensément avec le mouvement sportif, le Conseil régional et l'ARPE PACA, pour réaliser un cahier des charges et une charte des manifestations éco-responsables, sur la base desquels sera décerné le trophée Sport et Nature lors des prochaines rencontres de L'Argentière-la-Bessée (13-14 septembre 2012) organisées conjointement par la DRJSCS et la Région PACA.

Le document qui est présenté ici porte sur les recensements de manifestations sportives 2010 et 2011 (celui de 2012 est en cours). Il a bénéficié d'un important soutien de la Direction des sports, du PRNSN et de l'Observatoire régional des métiers (ORM) dans la phase d'exploitation des données et de réalisation de la publication.

Il est destiné à faciliter les démarches régionales pour tous les organisateurs, à harmoniser les procédures de traitement dans les services compétents et à proposer un tableau commun de recensement. Il contribue à une expertise dans le domaine des sports de nature par la connaissance des enjeux liés à l'organisation des manifestations sportives de nature : enjeux sociaux (ouverture à tous les publics), enjeux économiques (impact local, développement des sites et territoires), enjeux environnementaux (prise de conscience et analyse des impacts, protection de l'environnement, développement durable). Il est par ailleurs possible d'en extraire des informations relatives à la saisonnalité des pratiques, au développement des territoires, à l'implication du secteur bénévole, à l'engouement pour certaines pratiques et à l'émergence de nouvelles activités.

C'est l'aboutissement d'un intense travail qui n'aurait pu être achevé sans l'enthousiasme et l'investissement hors normes de David Hervé, avant son départ pour un département ultra-marin, bien assisté par Myriam Trincherio et les agents des préfectures qui ont contribué à la collecte des données. Qu'ils en soient remerciés.

Les manifestations sportives

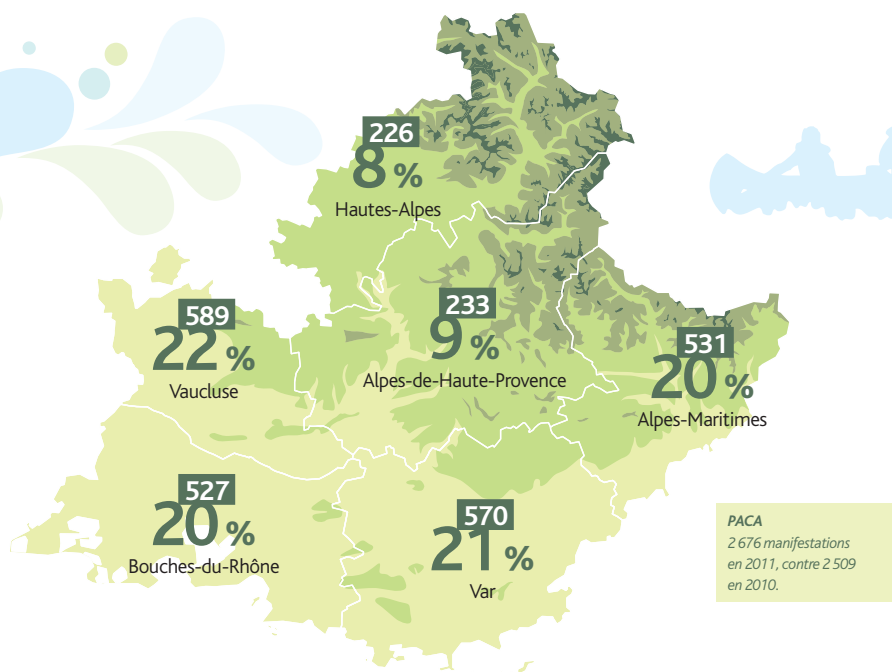
Le nombre de manifestations sportives

- **2 676 manifestations sportives de nature ont été organisées en 2011 dans la région PACA**

Les résultats de recensement présentés ci-dessous s'appuient uniquement sur les manifestations soumises à autorisation ou déclaration. Conformément au code du sport, « Toute compétition, rencontre ou manifestation sportive de quelque nature que ce soit dans une discipline sportive, qui n'est pas organisée ou autorisée par une fédération sportive agréée, doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation auprès des services administratifs.

Toutefois, les manifestations se déroulant sur la voie publique doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation et doivent faire face à des exigences réglementaires strictes. Les organisateurs de manifestations sportives basées sur une épreuve compétitive avec un classement des participants, ont obligation de constituer un dossier de demande d'autorisation. Les manifestations sportives sans caractère de compétition et ne prévoyant aucun classement sont soumises à une procédure de déclaration préalable déposée en préfecture du lieu de déroulement de la manifestation. »

Carte 1 Répartition départementale des manifestations sportives organisées en 2011

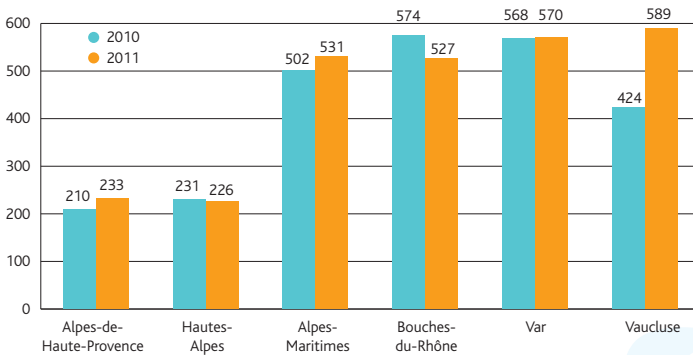


Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Avec 2 676 manifestations, la région PACA peut être qualifiée de dynamique en matière d'évènements sportifs. Cette dynamique se retrouve dans chaque département car les sports de nature sont exercés sur l'ensemble du territoire régional. Le département du Vaucluse, avec 22 % du nombre total, est celui qui organise le plus de manifestations sportives de nature en PACA.

► **Une baisse en 2011 du nombre de manifestations dans les Bouches-du-Rhône, mais une hausse dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse**

Graphique 1 Évolution départementale des manifestations sportives organisées en 2010 et 2011



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.



Les catégories de manifestations sportives

Les activités des sports de nature sont classées en trois catégories : terrestre, nautique et aérien. On gardera cette classification pour analyser les manifestations sportives de nature, à savoir :

- les *activités terrestres* : cyclisme, sports motorisés, sports équestres, course à pied, disciplines enchaînées, etc. ;
- les *activités nautiques* : voile, nage, sports de rame, pêche, etc. ;
- les *activités aériennes* : vol en montgolfière, parachutisme, etc.

► **Les trois quarts des manifestations sportives de nature sont terrestres**

Tableau 1 Répartition départementale des manifestations sportives organisées en 2011 par classes d'activités

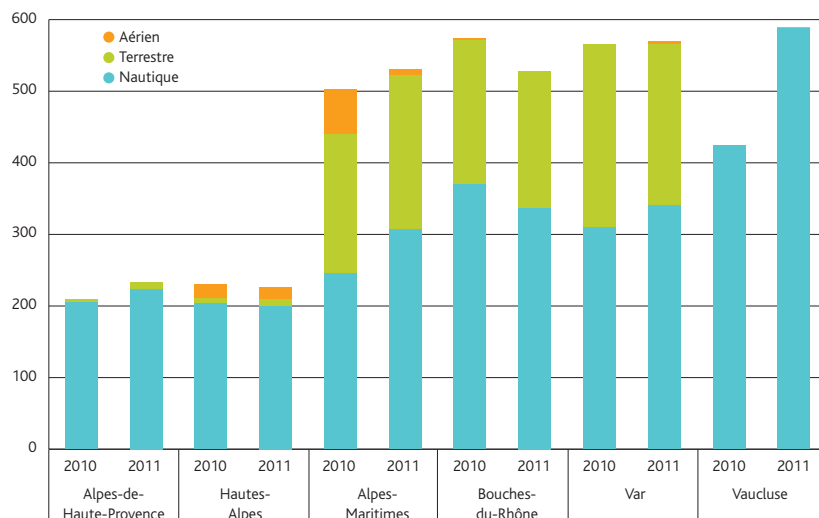
Classe d'activités	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
Terrestre	224	200	308	337	342	588	1 999
Nautique	9	10	216	190	224	1	650
Aérien		16	7		4		27
Total	233	226	531	527	570	589	2 676

Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Les départements du littoral (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var) organisent la quasi-totalité des manifestations nautiques. Ils se répartissent de façon équilibrée ces actions sportives. Les Hautes-Alpes deviennent le département référent des activités aériennes et le Vaucluse se concentre uniquement sur les sports terrestres.

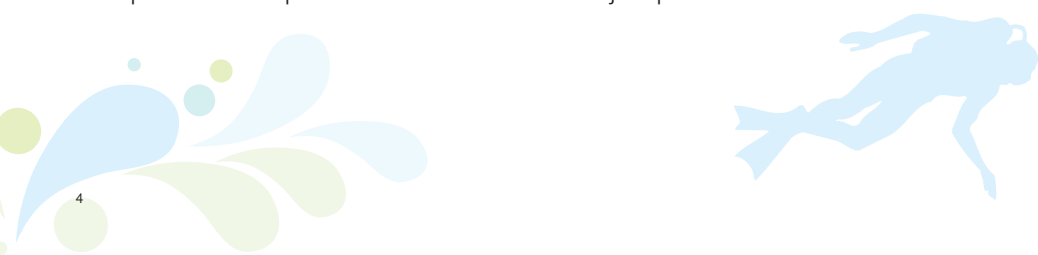
► **Une évolution importante des manifestations d'activités terrestres**

Graphique 2 Évolution départementale des manifestations sportives par nature



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

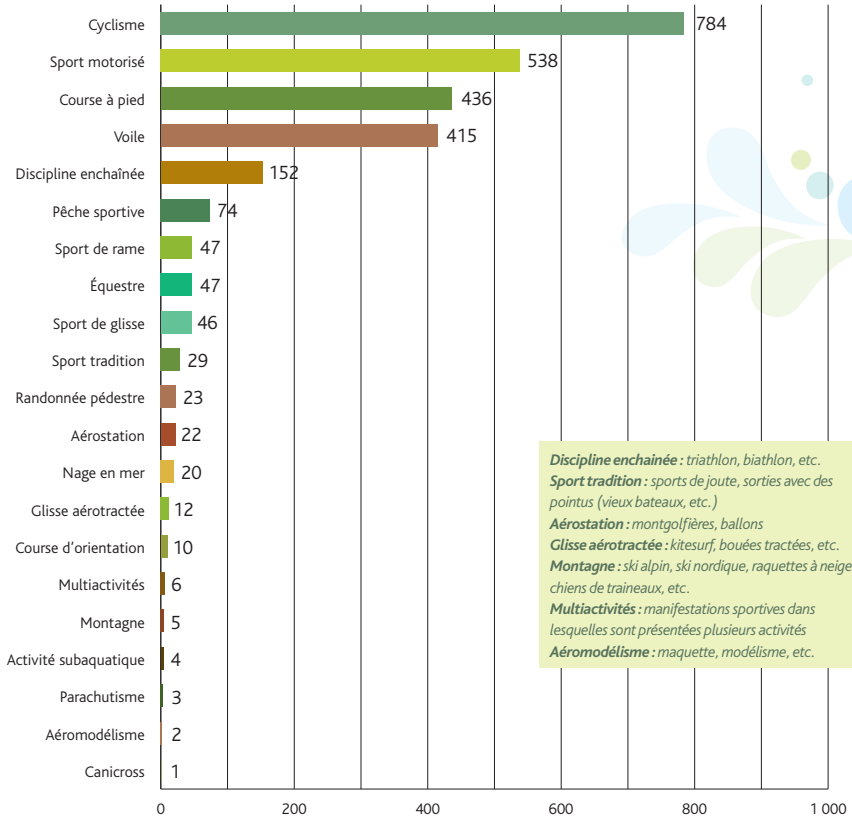
Entre 2010 et 2011, les manifestations sportives d'activités aériennes diminuent sensiblement dans les Alpes-Maritimes au profit de manifestations terrestres toujours plus nombreuses.



L'activité privilégiée des manifestations sportives

► Le printemps est très propice à l'organisation des manifestations sportives

Graphique 3 Répartition des manifestations sportives organisées en 2011 par activités

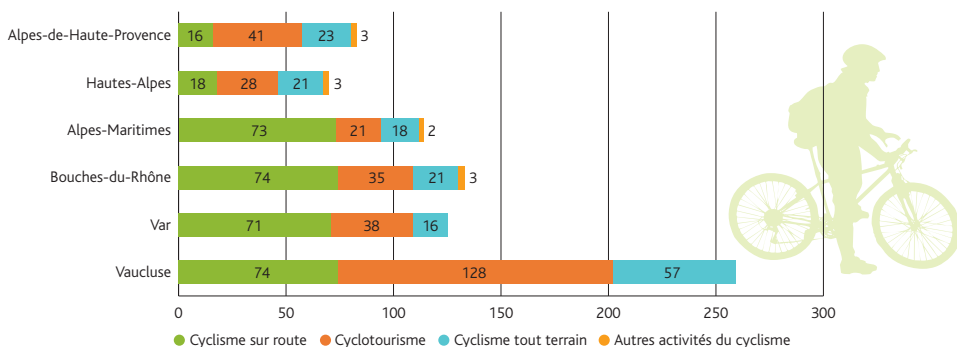


Source : DR/JSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Si l'on regarde plus précisément les activités sportives (cf. graphique 3), on observe que le cyclisme est l'activité pour laquelle les manifestations sportives de nature sont les plus nombreuses en PACA (784 manifestations soit 29 % des actions régionales). Suivent les sports motorisés (538 soit 20 %) et la course à pied (436 soit 16 %). Avec 415 manifestations, la voile est la quatrième discipline privilégiée en PACA.



Graphique 4 Zoom sur les activités du cyclisme



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

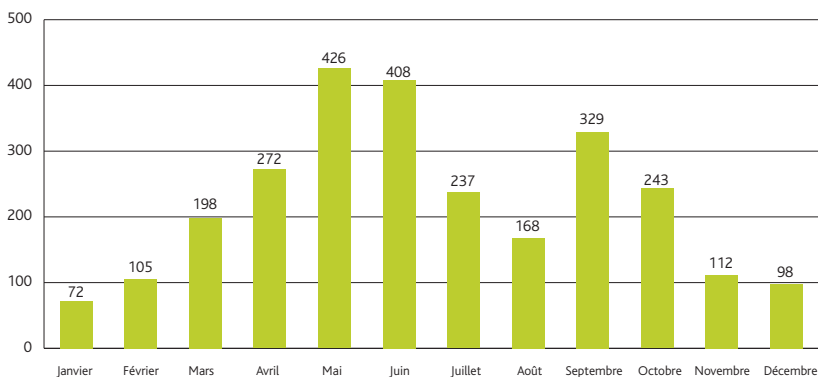
Se déroulant sur la voie publique, les courses cyclistes sont toutes soumises à autorisation. Avec 226 clubs cyclistes déclarés en 2011, cette discipline fait partie du quatuor de tête des activités les mieux représentées sur le territoire régional.

De leur côté, les sports motorisés rassemblent de nombreuses épreuves de trial, de courses automobiles et motos. Ces épreuves sont également soumises à autorisation lorsqu'elles se déroulent sur la voie publique, mais aussi si elles rentrent dans le cadre réglementaire de la demande d'autorisation. Les randonnées motorisées ou automobiles n'ayant aucun caractère de compétition ou de classement ne sont pas soumises à autorisation, mais uniquement à déclaration.

La saisonnalité des manifestations sportives

► Le printemps est très propice à l'organisation des manifestations sportives

Graphique 5 Répartition mensuelle des manifestations sportives organisées en PACA



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Les manifestations sportives de nature sont organisées tout au long de l'année en région PACA. Le démarrage annuel est surtout effectif en mars/avril et le mois de novembre marque la fin de saison.

Avec un tiers des manifestations mises en place durant les mois de mai et juin, le printemps est donc particulièrement propice aux événements sportifs (surtout nautiques). Les actions marquent un arrêt durant la période estivale, mais reprennent en septembre à un rythme moins soutenu.

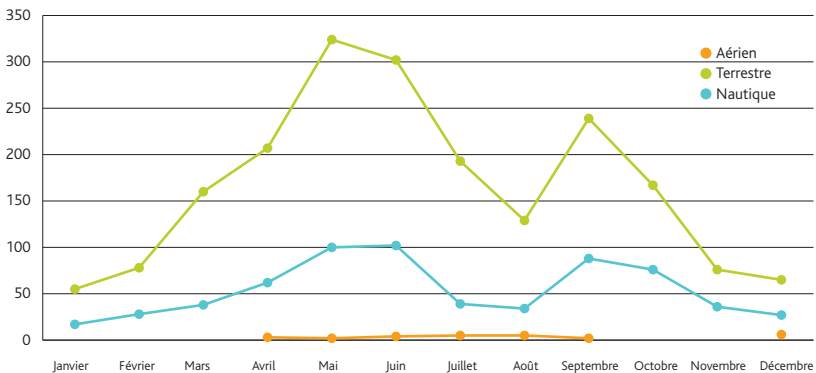
Les organisateurs ont bien conscience que cette période privilégiée est aussi celle du développement des espèces floristiques et faunistiques. Aussi des études ont été conduites pour mieux identifier et connaître les impacts induits par les activités sportives. Des méthodes d'évaluation ont également été proposées. Les organisateurs se rassemblent autour de charte de bonnes pratiques, de label qualité ou autre agenda 21 du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le département des Alpes-Maritimes a initié avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), le Conseil général 06, le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) et les services de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), une démarche de réflexion et d'échanges autour du partage et de la cohabitation des pratiques, des pratiquants et des espèces sur les territoires.



La DRJSCS a instauré un groupe de travail (précité dans la préface) dont l'objectif a été de présenter un document pédagogique intitulé « Manifestations sportives éco-responsables ».

Nous pouvons d'ores et déjà constater, et ce depuis de nombreuses années, l'implication des organisateurs dans une démarche qualité de préservation de la nature.

Graphique 6 Répartition mensuelle et par classe d'activités des manifestations organisées en PACA



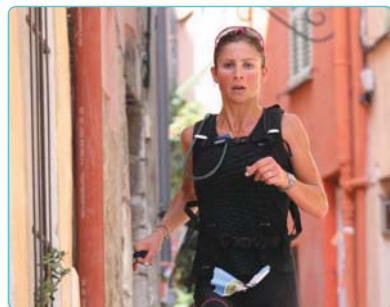
Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Les activités terrestres se développent avec l'émergence de nouvelles pratiques, telles que le VTT, le trail et les raids multisports de nature.

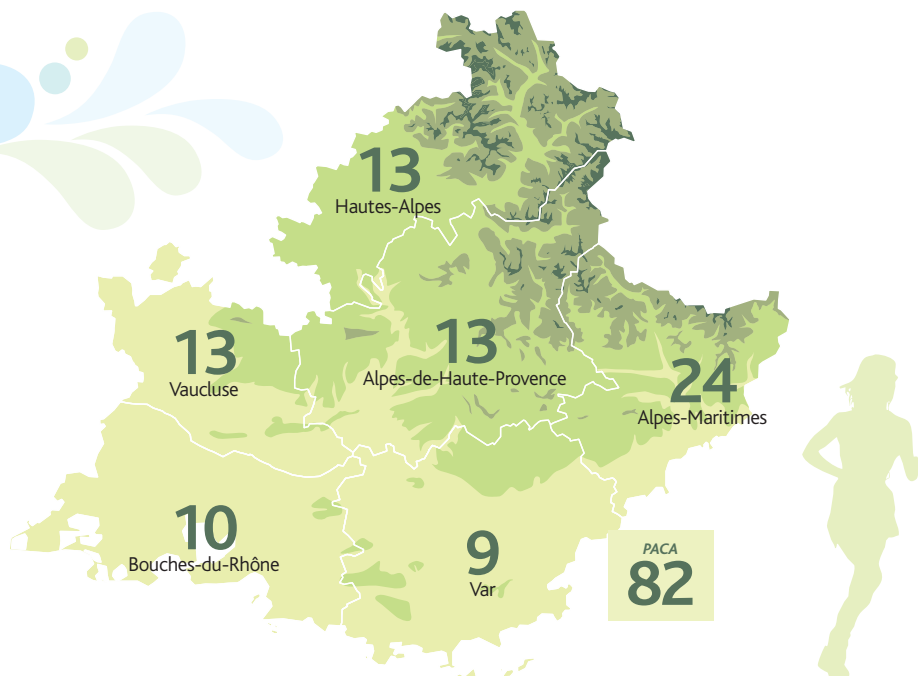
► **Le trail se situe entre la compétition et la découverte du patrimoine**

Arrivé des États-Unis, le trail est une course à pied qui se pratique essentiellement sur chemins et sentiers variant entre 15 et 65 km. Il est pratiqué en France depuis une dizaine d'années et attire de plus en plus d'adeptes.

Sa pratique n'est pas encore règlementée. Le trail se situe donc entre compétition et randonnée. On le pratique aussi pour découvrir une région et son patrimoine.

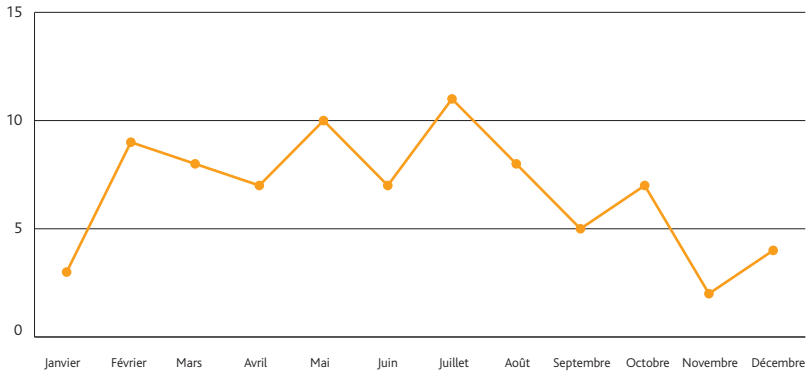


Carte 2 Répartition départementale des manifestations de trail organisées en 2011



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Pour un grand nombre de coureurs à pied, le trail est aujourd'hui l'image de nouvelles aventures. Même si l'on retrouve toujours des adeptes du bitume, les compétiteurs se lancent vers une exploration de nouveaux territoires et surtout vers une nouvelle forme d'effort associée à la découverte du patrimoine.

Graphique 7 Répartition mensuelle des manifestations de trail organisées en PACA

Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Certains challenges régionaux de trail regroupent différentes épreuves organisées sur l'année sportive. Ces épreuves sont encadrées par une réglementation environnementale très stricte, qui incite les organisateurs à penser différemment et surtout durablement leur épreuve.

Le Trophée Sport et Nature, mis en place en 2011 par la DRJSCS PACA, soutient les actions axées sur les piliers du développement durable.

Il apparaît aujourd'hui incontournable de s'intéresser à cette activité qui tend à devenir le cœur des épreuves pédestres.

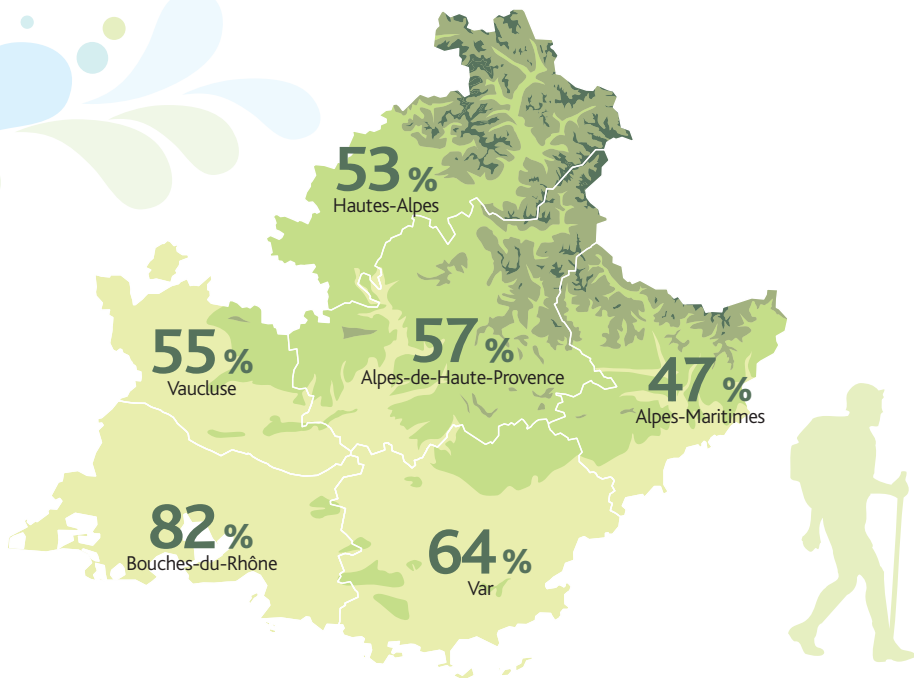
Durant la période hivernale, on peut trouver des snows trail sur les territoires de montagne. Ces activités sont anecdotiques actuellement mais ont, semble-t-il, un potentiel de développement.

L'organisation des manifestations sportives

La démarche administrative de mise en place des manifestations

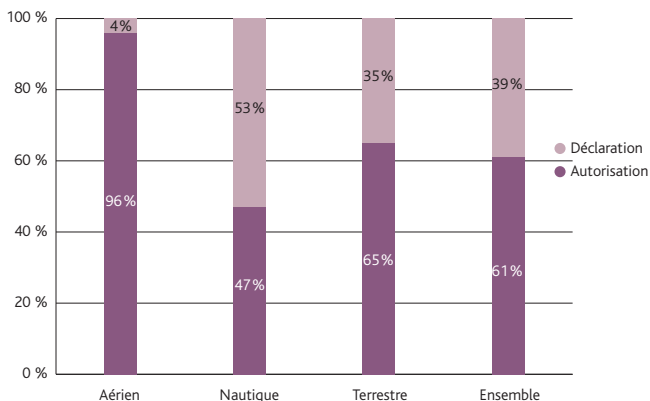
Les liens avec le mouvement sportif, fédérations françaises de sport, sont très présents dans ce type d'animation. En effet, 75 % des manifestations sont liées à une fédération, comme celles de voile, de cyclisme ou encore d'athlétisme. Ces manifestations sont d'ailleurs très souvent (61 %) inscrites au calendrier fédéral. Elles donnent lieu à une autorisation administrative pour près des deux tiers d'entre elles.

Carte 3 Répartition départementale des autorisations des manifestations organisées



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Graphique 8 Répartition des manifestations organisées par classes d'activité et démarches administratives



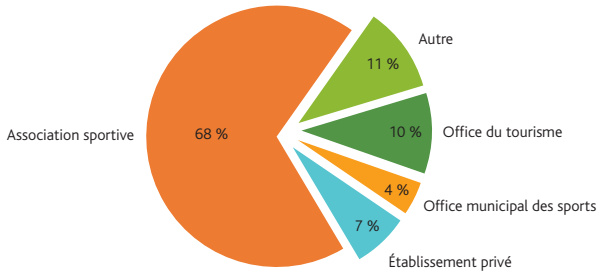
Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Ces démarches administratives deviennent au fur et à mesure familières aux organisateurs qui prévoient, pour près de la moitié d'entre eux, d'organiser à nouveau la manifestation dès l'année suivante. À ce titre, on soulignera qu'au moins un quart des manifestations existent depuis 10 ans et plus.

Les organisateurs des manifestations sportives

► Des manifestations sportives très majoritairement organisées par des associations sportives

Graphique 9 Répartition des manifestations sportives par statut des organisateurs



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

68 % des manifestations sont organisées par les associations et clubs sportifs. Cette proportion varie néanmoins d'un département à l'autre : elle est de 83 % dans les Bouches-du-Rhône mais de seulement 43 % dans le Var, département dans lequel les offices du tourisme sont très actifs dans l'organisation d'évènements sportifs.



Les associations sportives, représentantes des fédérations sur leur territoire, outre l'organisation de la pratique en elle-même, ont toujours assuré la promotion de leur activité à travers des compétitions et des rassemblements ouverts au public. Cette mission continue à se développer actuellement. Néanmoins, les associations ne sont pas les seules à promouvoir le sport de cette manière. L'implication des offices du tourisme est aussi à noter. Ils apportent leur soutien aux associations par leur expertise, notamment en matière de communication.

D'ailleurs, les offices du tourisme sont parfois précurseurs en matière de développement du territoire et des offres d'activités sportives.

Comme le souligne Manuel Harbreteau du Comité régional de tourisme Riviera, l'évènement sportif devient aussi l'image de marque d'une destination. Il est synonyme de retombées économiques locales et d'animation du territoire. À ce titre, la connaissance des territoires est une plus value considérable pour les organisateurs.

Depuis le 1^{er} février 2011, le plan qualité tourisme « activités de pleine nature » met en avant, par un cahier des charges très complet, la qualité des services des établissements et autres prestataires. Il convient par conséquent de compter sur le dynamisme de ces opérateurs pour garantir une qualité encore plus accrue des manifestations sportives de nature.

Les acteurs privés de toute nature se sont également lancés dans le développement des manifestations sportives. L'épreuve automobile comme le rallye des Princesses est, par exemple, organisé par Patrick Zaniroli (ancien journaliste sportif, pilote de rallye-raid et organisateur pendant 12 ans du rallye Paris-Dakar).



Par ailleurs, les comités des fêtes et les associations caritatives (classées dans la catégorie « Autre » du graphique 7) dynamisent le cadre compétitif des communes et territoires.

Accentué dans certains départements, l'argument du manque d'association sportive dans certaine zone peut expliquer leurs implications au même titre que la ruralité des territoires. Néanmoins, de tout temps, le Lions club et les comités des fêtes (pour ne citer que ces structures) ont assuré l'animation et la représentativité sportive sur leur territoire, dans la mesure du possible.

Tableau 2 Répartition départementale des manifestations sportives par statut des organisateurs

Statut de l'organisateur	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
Association sportive	73 %	61 %	79 %	83 %	42 %	76 %	68 %
Autres	15 %	11 %	6 %	11 %	6 %	17 %	11 %
Office du tourisme	4 %	6 %	2 %	0 %	38 %	0 %	10 %
Office municipal des sports	3 %	4 %	5 %	3 %	5 %	4 %	4 %
Privé	5 %	18 %	8 %	3 %	8 %	3 %	7 %

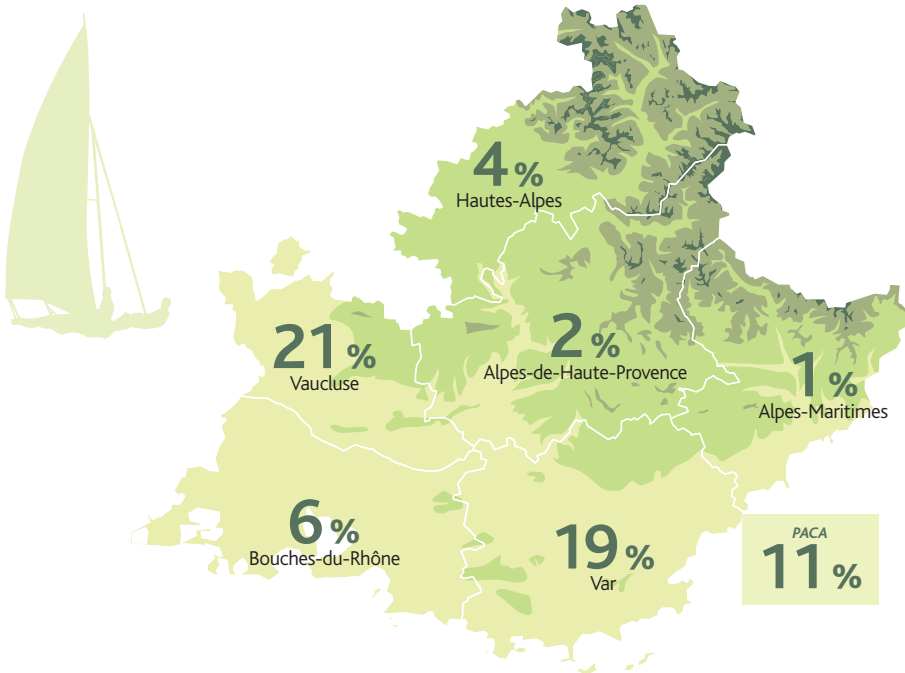
Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Le poids des associations sportives dans l'organisation des manifestations sportives n'est pas le même d'un département à l'autre. Dans le Var, les offices du tourisme ont un rôle équivalent aux clubs dans la promotion du sport. Ce poids est à l'inverse quasi-inexistant dans les Alpes-Maritimes. Dans les départements plus reculés, d'autres acteurs prennent en charge une partie importante de l'organisation des manifestations sportives (les communes par exemple).

Manifestations sportives et développement durable

► Plus d'une manifestation sportive sur dix soumise à l'évaluation Natura 2000 en PACA

Carte 4 Répartition départementale des manifestations sportives soumises à évaluation Natura 2000



Source : DR/JSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, ce réseau comprend 1 753 sites dont 128 sites en PACA en juin 2011 (dont 13 marins).

L'Union européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen.

Le réseau contribue ainsi à l'objectif européen de « mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité » (Conseil de l'Union européenne, 30 juin 2004). Sont mises en application des directives « Oiseaux » et « Habitats » au titre desquelles des zones de protection spéciale (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC) sont désignées.

Après un travail régional puis une validation nationale, les sites Natura 2000 sont proposés à la commission européenne pour intégrer le réseau. Les sites font ensuite l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion élaboré sous la responsabilité des collectivités territoriales réunies au sein d'un comité de pilotage en partenariat avec les gestionnaires et usagers du

territoire, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature, et les représentants de l'État.

Le réseau Natura 2000 n'est pas amené à bouger sauf dans certains cas :

- l'amélioration du périmètre de certains sites ;
- la modification de réseau suite à l'évaluation scientifique ;
- les évolutions naturelles qui peuvent faire disparaître les habitats et les espèces présents lors des désignations de sites, sans possibilité de restauration. En revanche, si la disparition n'est que temporaire, le site doit être maintenu dans le réseau.

Dans tous les cas, toute modification de périmètre doit être soumise aux consultations des collectivités locales concernées avant l'envoi par le ou les préfets à la commission. La concertation locale est donc un préalable nécessaire pour la bonne marche de la procédure.

Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 ?

(Cf. article R414-12 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 - art. 19)

I. La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime.

II. L'adhérent à la charte Natura 2000 du site s'engage **pour une durée de cinq ans** à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le préfet qui en accuse réception. L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.

Le préfet, conjointement avec le commandant de la région terre pour ce qui concerne les terrains relevant du ministère de la Défense, s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000.

À cet effet, les services déconcentrés de l'État peuvent, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte, vérifier sur place le respect des engagements souscrits.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

En cas de cession, pendant la période d'adhésion à la charte Natura 2000, de tout ou partie des terrains pour lesquels des engagements ont été souscrits, le cédant est tenu d'en informer le préfet. Le cessionnaire peut adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial.

Lorsque le titulaire d'une concession portant autorisation d'exploitation de cultures marines vient à changer, le nouveau concessionnaire peut adhérer à la charte Natura 2000 pour la période restant à courir de l'engagement initial.

Le réseau Natura 2000 couvre plus de 30 % du territoire PACA. Le tableau 3 donne une idée du pourcentage de surface dédiée à Natura 2000, selon un classement national.

Tableau 3 Surface départementale désignée en sites Natura 2000 selon le classement national

Classement national pour 92 départements	Département	% de surface départementale en site Natura 2000
1 ^{er}	Bouches-du-Rhône	51
4 ^e	Hautes-Alpes	38
5 ^e	Alpes-Maritimes	33
11 ^e	Alpes-de-Haute-Provence	28
19 ^e	Var	18
36 ^e	Vaucluse	13

Source : Site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – Traitement ORM.

Dans les départements du Var et du Vaucluse, la proportion des manifestations sportives soumises à évaluation Natura 2000 est presque deux fois plus importante que la moyenne régionale. Cela ne reflète pas les données précédentes. Aussi, il faut considérer la place importante de la pratique motorisée soumise à évaluation d'incidences Natura 2000.

Il convient aux organisateurs de s'appuyer sur la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation Natura 2000 mais également sur le dispositif régional, à travers la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et les animateurs de site Natura 2000.



Ce sont des manifestations terrestres à 90 % (course à pied et cyclisme principalement). Les manifestations nautiques sont aussi évaluées, mais dans une moindre mesure que pour le terrestre (respectivement 3 % contre 11 %) ; les sites marins Natura 2000 ne représentant que 10 % des sites du réseau en PACA.



Le Trophée Sport et Nature 2010

Lors du premier Trophée Sport et Nature organisé par la DRJSCS PACA, les CROS Provence-Alpes et Côte d'Azur, l'Agence régionale pour l'environnement et le Conseil régional, trois manifestations sportives « éco-responsables » ont été récompensées. Il s'agit de :

- Escala'Buoux, une manifestation estivale alliant l'escalade loisir et la culture. Elle est organisée par le comité départemental du Vaucluse de la Fédération française de l'escalade et de la montagne et l'association Aptitudes.
- Le Trail de Chabanon, qui se déroule dans les Alpes-de-Haute-Provence, durant l'hiver. Ce snow trail de 10 ou 25 km (deux parcours sont proposés au public) est inscrit au Challenge des trails de Provence. La 7^e édition sera organisée en janvier 2013.
- Le Pandathlon, un évènement WWF qui permet aux participants de découvrir un parcours de 26 km tracé au cœur du Mont Ventoux tout en soutenant les actions de préservation des forêts méditerranéennes et de Nouvelle-Calédonie. Cet évènement sportif et éco-responsable est organisé au mois de mai.

Les lauréats des trophées Sport et Nature ont démontré que l'organisation de leur manifestation a été le résultat de réelles réflexions et d'une démarche au service du respect de l'environnement, du développement économique de leur site mais aussi de l'adaptation à tous les publics sportifs pratiquants.

Le comité technique de ce Trophée, reconduit cette année, a étudié plus d'une quinzaine de dossiers, en juin 2012. La remise des prix ce fera lors des 3^{es} Rencontres « Sports de nature, territoires et développement durable », organisées à L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes). C'est un moment important et attendu par les organisateurs qui seront heureux de remettre ces trophées. Le règlement complet et les critères de participation et d'éligibilité sont consultables sur le site de la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale www.paca.drjscs.gouv.fr

Glossaire

ARPE : Agence régionale pour l'environnement

CDOS : Comité départemental olympique et sportif

CNOSF : Comité national olympique et sportif français

CROS : Comité régional olympique et sportif

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DOCOB : Document d'objectifs

Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale

ORM : Observatoire régional des métiers

PACA : Provence – Alpes – Côte d'Azur

PRNSN : Pôle de ressources national des sports de nature

WWF : World wide fund for Nature (littéralement, Fonds mondial pour la nature)

ZPS : Zones de protection spéciale

ZSC : Zones spéciales de conservation

